

INTERVENTIONS DE SUD CULTURE SOLIDAIRES AU CTP DE LA Direction des Musées de France – 8 janvier 2008

Le CTP de la DMF, actualité oblige, a été l'occasion d'un long débat sur les conséquences de la Révision générale des politiques publiques sur l'avenir de la DMF et des musées nationaux.

Comme nous l'avons fait à plusieurs reprises ces dernières semaines, nous avons profité de cette occasion pour dénoncer le démantèlement annoncé d'une des administrations essentielles du Ministère.

DESTRUCTION DE LA DMF

Dans le cadre de la future RGPP, des attaques sans précédents visent le ministère. La réduction de dix directions d'administration centrale à quatre ou cinq grands pôles touchera de plein fouet la DMF qui disparaîtra en tant que direction autonome pour fusionner avec la Direction de l'Architecture et du Patrimoine. Il est vrai que son existence ne se justifiera plus dès lors qu'elle aura perdu la gestion directe des musées qui sont aujourd'hui encore Services à Compétence Nationale et qu'elle ne s'occupera plus que des «orientations générales».

*Avec le transfert de certains musées aux collectivités locales, « pour leur permettre de mieux s'insérer dans le tissu touristique et culturel local

» nous allons assister à la même mesure brutale que celle qui a concerné les transferts d'une partie des monuments historiques. Il s'agit de se décharger purement et simplement, sur le dos des collectivités – au travers de structures comme les GIP ou les EPCC – de la gestion de ces établissements.

*D'autres établissements, ayant le statut de Service à Compétence Nationale (SCN) seront transformés en Etablissements Publics Administratifs ou regroupés avec des établissements publics existants. Un des scénarios envisagés prévoit que le Musée Picasso et le château de Pau seraient transformés en Etablissements publics, que les musées de Cluny et d'Ecouen soit rattachés au Louvre, celui de l'Orangerie à Orsay tandis que d'autres musées nationaux seraient regroupés pour aboutir à la création de seulement quelques établissements publics. Lorsqu'on examine la manière dont se font depuis quelques années les nominations à la tête de ces établissements, nul doute qu'il y aura matière à contenter quelques amis politiques. Les conservateurs perdraient encore davantage du peu de pouvoir qui leur reste.

*Les autres établissements seront confiés à la Réunion des Musées Nationaux, organisme de droit privé, alors même que le ministère n'a cessé de vider cette dernière d'une bonne partie de sa substance et s'apprête à privatiser encore plus ses activités commerciales.

*La RGPP prévoit également de réduire le nombre des opérateurs du Ministère. C'est probablement dans ce cadre qu'il faut replacer l'annonce de

l'arrêt des travaux du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée qui constitue une marche en arrière alors que les collectivités territoriales ont déjà versé leur contribution.

*Externalisation de certaines fonctions exigeant des compétences techniques particulières.

Doit-on s'attendre à des vagues d'externalisation, notamment sur les missions d'accueil et de surveillance dans les musées, ou d'autres filières.

Nous observons que ce démantèlement de la DMF intervient au moment même où

l'inaliénabilité des oeuvres est remise en cause avec, d'une part la mise en place de la commission Jacques Rigaud, ex patron de RTL, et, d'autre part le dépôt de la « loi Mancel ».

Il semble que ce soit plus particulièrement le FNAC et les FRAC, institutions si décriées par le front National, qui soient particulièrement visées par la volonté de brader le patrimoine.

Dans tous ces cas de figure, la volonté est de se débarrasser des fonctionnaires et de pressurer encore plus les rescapés :

*Privatisation d'une partie des personnels, adaptation, mobilités accrues, reconversions professionnelles, précarité accrue.

*Non-remplacement d'un retraité sur deux, incitation au départ volontaire en faisant miroiter une indemnité, suppression des entraves liées au statut des fonctionnaires pour qu'ils aillent exercer leurs missions dans le privé.

*Rémunération des personnels à la performance et intéressement aux gains de

productivités, développement de la culture du résultat, accroissement des échanges prive /public, suppression des limites d'âge qui subsistent encore, ...

*Elargissement des horaires sans création d'emplois supplémentaire,....

GRATUITE DES MUSEES

Même si ce n'était pas directement lié à la RGPP, la seconde partie de notre intervention à porté sur l'expérimentation de la gratuité des musées.

Lors de la campagne électorale, l'UMP avait préconisé la gratuité des musées et le coût de cette mesure avait été estimé entre 150 et 200 millions d'euros. Le gouvernement a revu ces prétentions à la baisse et décidé de mener une expérimentation de gratuité, totale ou ciblée du 1er janvier au 30 juin 2008, sur 18 établissements. A Paris et en région parisienne, le test concerne le musée Guimet, le musée Cluny, le musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, le musée national de la Renaissance d'Ecouen, le musée des Arts et métiers, le musée de l'Air et de l'espace du Bourget. En régions: le musée de la Marine de Toulon, le musée Adrien Dubouché à Limoges, le musée Magnin à Dijon, le palais du Tau à Reims, le palais Jacques Coeur à Bourges, le château d'Oiron, le musée national du château de Pau et le château de Pierrefonds. Une action de gratuité ciblée un soir par semaine, à destination des 18-25 ans, concerne le musée national d'Art moderne du Centre Pompidou (le mercredi), le musée d'Orsay (le jeudi), le Louvre (le vendredi) et le Quai Branly (le samedi).

Pour notre part, nous défendons l'idée généreuse d'une gratuité des musées pour tous, mais nous ne pouvons que dénoncer les conditions dans lesquelles cette expérimentation est mise en place.

La manière dont elle a été imposée au musée Guimet, au mépris des règles élémentaires de démocraties, est particulièrement significative de la brutalité de ce gouvernement. Une lettre ouverte a été adressée à la directrice de la DMF et à Christine Albanel. Rappelons que cette dernière, après avoir émis des réticences est très vite rentré dans le rang.

Nos questions sont donc claires :

Les établissements concernés recevront une compensation financière, estimée à 2,2 millions d'euros. Le financement de l'expérimentation n'étant pas prévu dans le projet de loi de finances du ministère pour 2008, doit-on comprendre qu'elle sera compensée par redéploiement interne des crédits ?

Comment seront remplacés les bénéfices de la billetterie ? Les éventuelles subventions seront calculées sur quelles bases ? Le manque à gagner sera t'il compensé par une augmentation du prix des expositions temporaires, comme on le constate outre-Manche ? Sera t'il fait appel à par une augmentation des ressources du mécénat –à laquelle nous restons hostiles- comme le préconisait le programme UMP ? Doit-on s'attendre à une privatisation et une gestion mercantile toujours plus grande de la gestion des musées qui ne peuvent être compatible avec ses missions fondamentales de conservation et de transmission.

Quelles conséquences sur la politique culturelle des musées,

sur la stratégie de la direction des publics, sur l'équilibre actuel du paysage muséal français ? Cette expérimentation s'accompagnera t'elle d'actions de sensibilisation et d'éducation des publics ?

Quel impact sur l'aménagement et l'organisation du musée des musées si la gratuité se traduisait par un afflux de visiteurs ? Cette expérimentation s'accompagnera d'un renforcement des personnels d'accueil et de médiation ? Les raisons avancées pour cette expérimentation seraient la démocratisation culturelle. Qu'il nous soit permis d'en douter au moment même où ce gouvernement sacrifie les fédérations d'éducation populaire et les associations qui luttent contre l'exclusion, les contrats de ville et l'action culturelle dans les cités et ne fait pas les efforts nécessaires en faveur de l'éducation artistique dans les écoles.

Les réponses de la directrice de la DMF

En participant à ce CTP, nous n'avions pas la naïveté de croire que des réponses seraient apportées au malaise grandissant des agents de la DMF. Et pour cause !

Nous savons bien que les décisions se prendront ailleurs et certainement pas en écoutant les responsables des administrations centrales, coupables aux yeux des initiateurs de la RGPP, de ne pas avoir mis en oeuvre l'allègement de l'Etat qu'auraient induites les conséquences des lois de décentralisation. Que ce soit à l'occasion du dernier CTPM ou lors de discussions avec le cabinet du Ministère, nous avons été avertis que rien ne serait dévoilé avant que des scénarii définitifs aient été décidés. En d'autres termes,

nous serions informés quand la messe sera dite.

En introduction, la directrice de la DMF nous a affirmé que c'était « *un honneur et une difficulté* » que le ministère de la culture ait été choisi en premier pour lancer la RGPP. Voilà qui nous fait penser à l'honneur du pendu ou à ceux qui ont eu le privilège d'expérimenter les produits pharmaceutiques. De fait, durant quatre heures, la directrice de la DMF a vainement tenté de justifier la philosophie générale de la RGPP en nous indiquant que toutes les options étaient ouvertes mais qu'aucune n'était, à ce jour, finalisée. Derrière ces réponses, parfois embarrassées, rarement rassurantes (« *Compiègne et Fontainebleau peuvent être transformés en EPA. Cela aurait dû être fait depuis longtemps* », « *les missions du personnel de surveillance doivent être élargies* »), nous avons malgré tout eu le sentiment que notre interlocutrice n'adhérait pas pleinement aux options les plus destructrices préconisées par la RGPP, concédant que « *l'objet des musées n'est pas de faire du profit mais de rendre des services au public* ». A telle enseigne que les représentants de l'administration ont décidé de ne pas prendre part au vote d'une motion présentée par la CGT, laquelle reprenait globalement l'analyse de l'ensemble des organisations syndicales du ministère. Ce qui était une manière indirecte de ne pas voter contre ... tout en respectant le devoir de réserve qui incombe à l'administration. Plus que jamais, c'est au personnel de la DMF en particulier, du ministère de la Culture en général, en liaison avec les usagers et le mouvement associatif, de

se lever et de refuser la destruction d'une politique culturelle forgée au cours de ces cinquante dernières années.

Quant à la gratuité des musées, il nous a été rappelé qu'il s'agissait d'une expérimentation. Et que, bien évidemment, s'il était constaté un afflux de visiteurs (c'est déjà le cas au musée Guimet), du personnel supplémentaire serait affecté. Il n'y a donc plus qu'à vérifier.

Harmonisation des horaires d'ouverture au Palais de la porte Dorée

Seul un autre des points à l'ordre du jour a pu être abordé à l'occasion de ce CTP. Il concerne le changement de planning (depuis le 1er janvier 2008) de certains des personnels de l'Aquarium à la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration. « *Pour permettre un meilleur accueil du public* », la DMF propose d'aligner les horaires du Week-end de l'Aquarium, dont les missions ont été reprises par la CHNI (fermeture : 17h30) sur ceux de la CNHI ((fermeture : 19h), ce qui entraînera l'obligation pour les personnels aquariologistes ayant la responsabilité de l'entretien des collections vivantes d'être présents un week-end sur cinq jusqu'à 19h. Ce surplus de travail sera rémunéré en heures supplémentaires. Il nous a été précisé que les agents concernés par cette mesure avaient été consultés et avaient donné leur accord. N'ayant eu le planning définitif qu'en séance, nous avons jugé qu'il était difficile d'avoir une idée des implications de ces nouveaux horaires sur le travail des agents et qu'il convenait de les consulter de nouveau. Nous avons demandé, avec la CGT, que le vote soit

reporté au prochain CTP de la DMF. Enfin, nous avons demandé un bilan d'étape à 6 mois.

Finalement la DMF a tranché en demandant de considérer que ces horaires étaient un test jusqu'au 1er février, date à laquelle elle les proposerait au vote du CTP.

Voici les points qui devraient être mis à l'ordre du jour du prochain CTP (1er février :

Approbation des procès verbaux des comités paritaires des séances des 11 et 17 janvier

2007(pour avis). Modification du règlement intérieur du musée national du Moyen Age/thermes

de Cluny (pour avis). Programme de formation pour l'année 2008 (pour avis).

Nouveaux horaires d'ouverture au public de l'Aquarium de la porte dorée (pour avis).

Ouverture des musées nationaux lors des fêtes légales et des jours fériés pour l'année 2008

(pour avis). Modification de l'appellation du Musée Biblique Marc Chagall (pour avis).

Programme prévisionnel de travaux au musée Picasso (pour information). Modification du

règlement intérieur du musée Magnin (pour avis). Perspectives d'ouverture du musée de

l'Orangerie aux visiteurs individuels le matin (pour information). Nos représentants au CTP

de la DMF sont joignables en laissant un message à leur intention à la permanence de SUD

Culture Solidaires (01 40 15 82 68 ou sud@culture.fr).

SUD Culture Solidaires

10 janvier 2008